

nous allons construire la Chambre d'agriculture du Pays Basque

L'atelier a été animé par une délégation d'ELB

La revendication d'une Chambre d'agriculture pour le Pays basque est déjà ancienne et portée par le syndicat ELB affilié à la Confédération paysanne. Face au refus réitéré des Pouvoirs publics il a été décidé dans le cadre de la plateforme BATERA de passer outre et de créer une Chambre d'agriculture alternative. Des militant(e)s d'ELB sont venu(e)s faire partager leur réflexions à ce sujet dans le cadre d'un atelier du Forum social 2004, à l'aube du démarrage de cet ambitieux projet.

Il a tout d'abord été rappelé le rôle central des paysans dans la société qui est de produire de la nourriture en quantité et en qualité suffisante et de participer à occuper, aménager et entretenir l'espace rural.

C'est quoi une Chambre d'agriculture ?

Elles sont gérées par :

- une assemblée de professionnels élus au suffrage universel ;
- des membres associés, dont, dans les PA, d'un représentant du Conseil Général et du Préfet.

Elles ont statut d'établissement publics, et sont chargées de deux missions :

- Une mission consultative auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales sur tous sujets concernant l'agriculture et le monde rural.
- Une mission de service auprès des paysans : Conseil et formation des paysans dans la conduite de leur exploitation, et en cohérence avec les besoins de la société.

Leur financement est assuré par :

- Le reversement d'une part de l'impôt foncier bâti.
- Les taxes parafiscales sur les produits agricoles.
- Les subventions de fonctionnement et/ou sur projets.
- Les prestations de service payées par les paysans.

La Chambre d'agriculture du Pays Basque



pourrait ainsi bénéficier de 1.8 millions d'euros de fonds publics.

La situation actuelle

La Chambre départementale actuelle ne répond pas aux besoins du Pays Basque. Ses choix d'orientations faits depuis trente ans sont les suivants :

- Concentration des moyens de développement sur la culture du maïs et de son utilisation.
- Concentration des droits à prime et à produire.

En conséquence :

- Plus de 40% des installations se font sans aides.
- Retrait des moyens humains sur le terrain, les techniciens se cantonnent dans des missions administratives.
- Conseil « délégué » aux technico-commerciaux des industries agroalimentaires en amont et en aval.

Le constat aujourd'hui :

- Une chambre au service d'une agriculture productrice de matières premières qui laissent d'autres acteurs s'accaparer la valeur ajoutée.
- Une Chambre qui abandonne les zones les plus défavorisées et la petite agriculture.
- Une richesse associative et syndicale qui compense ces carences et agit pour développer :
 - => Les filières qualité (plusieurs AOC, produits fermiers, agriculture bio...)
 - => L'animation de groupes de paysans pour la gestion des exploitations, le suivi agronomique, l'agriculture durable...
 - => L'installation de jeunes, en particulier

hors cadre familial.

Cette dynamique essentielle est financée par d'autres sources que celles allouées à la Chambre d'agriculture départementale.

La Chambre d'Agriculture du Pays Basque : pour une agriculture durable et paysanne

=> Economiquement efficace en créant de la valeur ajoutée par rapport aux moyens de production mis en œuvre et par rapport aux volumes produits, privilégiant les actifs aux volumes de production modestes.

=> Respectueuse de l'environnement et des consommateurs. Par manque de programme volontariste en matière environnementale on peut estimer que la contrepartie obligatoire à la contribution de la collectivité se traduise par un contrat moral permettant de :

- Proposer une alimentation saine et de qualité
- Préserver le sol et les ressources naturelles
- Maintenir un équilibre écologique tout en entretenant et embellissant les paysages. La mise en place de cette agriculture durable doit être faite de façon globale et non segmentée.

=> Socialement équitable. Un système économique ne peut être durable s'il ne peut se perpétuer que par l'élimination et l'exclusion des actifs et des régions. Les critères en sont, les droits (à la terre, au travail, à la production) la solidarité (entre paysans, régions, pays, avec les générations à venir)

Concrètement, six variables d'observation sont utilisées :

- Autonomie : c'est la capacité d'organiser et de prendre des décisions en complémentarité et partenariat.
- Transmissibilité : c'est la capacité de l'agriculture à transmettre en renforçant la transmissibilité générationnelle.
- Répartition : partager le plus justement possible sans saturer les productions.
- Travail avec la nature : conscience de la matière vivante qui est un bien commun.
- Qualité des produits : par la qualité sanitaire et gustative.
- Développement local : interdépendance entre exploitation et citoyenneté des paysans sur un territoire.